

HABITER MIEUX AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) :

Une aide financière pour améliorer votre logement et réduire vos consommations d'énergie

Vous êtes propriétaire de votre logement ? Vous l'occupez à titre de résidence principale ?
Votre logement a plus de 15 ans ?

Vous disposez de ressources inférieures aux plafonds suivants ?

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence – avis d'imposition 2016)	
	TRES MODESTES	MODESTES
1	14 360€	18 409€
2	21 001€	26 923€
3	25 257€	32 377€
4	29 506€	37 826€
5	33 774€	43 297€
par personne supplémentaire	4 257€	5 454€

Vos factures d'énergie sont trop élevées ? Vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique de votre logement ?

Vous cherchez des solutions simples et efficaces ?

Le programme « **Habiter Mieux** » vous apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour vous permettre, sous certaines conditions, de réaliser des travaux de rénovation thermique et de mieux vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures.

Vous pouvez bénéficier :

- d'une subvention de l'ANAH qui représente 35 à 50 % (selon vos ressources) du coût HT des travaux plafonné à 20 000 € ;
- d'une prime complémentaire au titre du programme « Habiter Mieux » d'un montant de 10 % du coût HT des travaux plafonné à 2 000 € ;
- dans certains cas, d'une aide supplémentaire des collectivités ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vous aider à identifier les travaux les plus efficaces et à monter votre dossier de demande de subvention.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la délégation locale de l'ANAH de la Savoie :

tél : 04 79 71 74 49 de 14H00 à 16H15
courriel : ddt-shc-fla@savoie.gouv.fr

